

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 29 mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 24 mars 2014, le présent procès verbal a été affiché et rendu exécutoire le 31 mars 2014.

Étaient présents : Mesdames les conseillères municipales : FLEUROT Marie-Thérèse, LEJARS Catherine, MASCI Patricia et Messieurs les conseillers municipaux : ADAM Rémi, CHATILLON Christophe, DECORNY Jérôme, MAIREL Nicolas, MICHEL Jérôme, STAROSSE Jean-Luc, THIEBAUT Eric et TURCHETTO Régis.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur STAROSSE Jean-Luc, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Monsieur TURCHETTO Régis, Monsieur STAROSSE Jean-Luc, Madame FLEUROT Marie-Thérèse, Monsieur MAIREL Nicolas, Monsieur THIEBAUT Eric, Madame LEJARS Catherine, Monsieur CHATILLON Christophe, Monsieur MICHEL Jérôme, Madame MASCI Patricia, Monsieur ADAM Rémi et Monsieur DECORNY Jérôme.

Madame FLEUROT Marie-Thérèse, la plus âgée des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur MAIREL Nicolas.

01 : Election du maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats-ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **Monsieur Jean-Luc STAROSSE : 11 voix**

Monsieur STAROSSE Jean-Luc ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

02 : Création de postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2 ;

Considérant les résultats des élections municipales en date du 23 mars 2014 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide de la création de **trois postes d'adjoints** et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

03 : Election des adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur STAROSSE Jean-Luc, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **Monsieur CHATILLON Christophe : 11 voix**

Monsieur CHATILLON Christophe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur STAROSSE Jean-Luc, élu maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **Madame MASCI Patricia : 11 voix**

Madame MASCI Patricia, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur STAROSSE Jean-Luc, élu maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **Monsieur ADAM Rémi : 11 voix**

Monsieur ADAM Rémi, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

04 : Election des délégués communautaires

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur STAROSSE Jean-Luc, élu maire, à l'élection du délégué communautaire.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur STAROSSE Jean-Luc : 11 voix

Monsieur STAROSSE Jean-Luc, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé délégué communautaire et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur STAROSSE Jean-Luc, élu maire, à l'élection du suppléant du délégué communautaire.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral) : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur CHATILLON Christophe : 11 voix

Monsieur CHATILLON Christophe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé suppléant du délégué communautaire et a été immédiatement installé.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire décide de clore la séance.

Ordre du jour de la séance du 29 mars 2014 :

- 01 : Election du maire
- 02 : Création de postes d'adjoints
- 03 : Election des adjoints
- 04 : Election des délégués communautaires

Signatures :

Rémi ADAM	
Christophe CHATILLON	
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	
Catherine LEJARS	
Nicolas MAIREL	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	
Régis TURCHETTO	